

DECISION

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine -14 paiements

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6^{ème} Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la communauté urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Autonomie :

- M. BADET Régis, propriétaire occupant très modeste.
- Mme CALI Catalda, propriétaire occupant très modeste.
- M. DE CASTRO Eduardo, propriétaire occupant très modeste.
- Mme GRIVEAUD Jeannine, propriétaire occupant très modeste.
- Mme HASSIRI Zitounia, propriétaire occupant très modeste.
- M. LOPES DA SILVA BRAGA, propriétaire occupant modeste.
- M. MAITA Vitale, propriétaire occupant très modeste.
- Mme MARTINEZ Lucie, propriétaire occupant modeste.
- M. Mme SIROP Georges et Marie-Claude, propriétaire occupant très modeste.

Au titre du programme Façade :

- M. MARECHAL Serge, propriétaire occupant

Au titre du programme Economie Energie :

- M. BESTEL Thibaud, propriétaire occupant modeste.

- Mme BOULIER Béatrice, propriétaire occupant très modeste.
- Mme CABODI-VAUTRIN Murielle, propriétaire occupant modeste.
- Mme DEMOULIN Mallaury, propriétaire occupant très modeste.

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 1 104,97 € à M. BADET Régis
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 706,45 € à Mme CALI Catalda
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 705,59 € à M. DE CASTRO Eduardo
 - D'accorder une aide d'un montant de 370,50 € à Mme GRIVEAUD Jeannine
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 776,76 € à Mme HASSIRI Zitounia
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 156,48 € à M. LOPES DA SILVA BRAGA
 - D'accorder une aide d'un montant de 999,00 € à M. MAITA Vitale
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 051,45 € à Mme MARTINEZ Lucie
 - D'accorder une aide d'un montant de 2 262,16 € à M. Mme SIROP Georges et Marie-Claude
 - D'accorder une aide d'un montant de 3 086,80 € à M. MARECHAL Serge
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 000,00 € à M. BESTEL Thibaud
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à Mme BOULIER Béatrice
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 000,00 € à Mme CABODI-VAUTRIN Murielle
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500,00 € à Mme DEMOULIN Mallaury
-
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 - La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 23 avril 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 25 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 25 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES

